L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ......$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN. 12 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRES:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

Législature d'Etat.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

ATTENTION!
LOG-CABIN WHIGHS!

Samedi, 13 juin, à 2 heures P. M., aura lieu l'érection d'une Log-Cabin; les whigs sont invités à assister à cette cérémonie.

Le lieu du rendez-vous est en face du Théatre St. Charles.

ASSOCIATION TIPPECANOE
des Jeunes Gens de la Nlle-Orléans.

COMITÉ CENTRAL WHIG.
☞ Une assemblée aura lieu aujourd'hui vendredi, 12 du courant, à 7 heures et demie du soir, dans le parloir de la Bourse St. Charles. J. B. WALTON, Secrétaire

ELECTIONS.

Le succès du *ticket* présidentiel de la réforme n'est pas douteux à la Louisiane, pas plus que dans la majeure partie des autres Etats de l'Union. Le peuple en masse commence à comprendre la nécessité d'un changement et ce changement aura lieu.

Mais nous craignons que, parmi nous du moins, le vote pour la législature soit moins unanime. On nous assure que beaucoup de personnes voteront en juillet pour les candidats Vanocrates à la Législature et pour Harrison et Tyler en novembre.

Sans mettre en doute le moins du monde leur patriotisme et leurs bonnes intentions, nous croyons devoir prévenir ces personnes qu'elles s'égarent dans une fausse voie, et qu'elles s'exposent à manquer le but auquel elles tendent.

Tous ceux qui votent pour le général Harrison sentent la nécessité d'un changement radical dans la marche de l'administration. Or, pour que ce changement s'effectue, il ne suffit pas de mettre Harrison à la place de Van Buren, il faut encore évidemment changer la majorité du Congrès; car le Président ne peut rien par lui même sur la législation du pays.

Pour que le nouveau Président puisse nous tirer de l'abyme où nous sommes, il lui faut nécessairement le concours du Congrès. Et ce concours, il ne pourrait l'obtenir si l'on envoyait à la législature des Vanocrates.

Mais, dira-t-on, qu'y a-t-il de commun entre la composition de la législature de notre Etat et le Congrès?

Ce qu'il y a de commun, c'est qu'on doit nommer cette année un sénateur des Etats-Unis au Congrès pour l'Etat de la Louisiane, et que cette nomination doit être faite par la Législature: il suit de là que si nous avions une législature Vanocrate nous enverrions au Congrès pour six ans un sénateur dévoué à M. Van Buren et à ses doctrines.

Ce qu'il y a de commun, c'est qu'avec une législature libérale nous pourrons ordonner au sénateur Vanocrate Mouton, dont le temps n'est pas encore expiré, de voter pour toutes les mesures de réforme qui seront jugées nécessaires pour régénérer le pays.

Ce qu'il y a de commun enfin, c'est que si notre législature d'Etat est démocrate-whig, nous aurons au Sénat des Etats-Unis deux voix favorables à la réforme, et que si elle est Vanocrate nous y aurons deux voix pour le maintien de l'état de choses actuel: ce qui fait une différence de quatre voix sur 52.

En temps ordinaire on est excusable, jusqu'à un certain point, de consulter ses préférences personnelles, mais dans un moment de crise comme celui où nous nous trouvons, on ne doit consulter que l'intérêt public. Chaque citoyen doit bien se pénétrer de l'importance de ses devoirs et songer que le droit de suffrage ne lui a pas été donné pour satisfaire ses préférences ou ses antipathies, mais seulement pour contribuer à la prospérité de tous. Le citoyen doit, en deposant son vote, oublier l'homme pour n'écouter que la voix de la patrie.

Nous adjurons donc tous les honnêtes démocrates de prendre ce sujet en considération, et ils viendront inévitablement à cette conclusion que ceux qui veulent un changement dans l'administration doivent vouloir aussi tout ce qui peut l'effectuer, tout ce qui peut le rendre efficace; que tous ceux qui sont disposés à voter pour le général Harrison, doivent aussi voter pour le *ticket* démocrate-whig: parce que le Président ne pourrait opérer la réforme et la régénération du pays s'il n'était soutenu par un congrès partisan de la réforme; que celui qui veut la fin doit aussi vouloir les moyens; et qu'enfin tous les bons citoyens doivent, dans les circonstances critiques où nous sommes, faire abnégation de leurs affections personnelles pour ne consulter que l'intérêt public.

INTERIEUR.
(Extrait de notre correspondance particulière)

Washington, 2 juin 1840.

Chambre des Représentans—Les loco focos sont arrivés à leur but; *à l'aide de la question préalable*, ils ont fait adopter hier par la Chambre une résolution qui modifie les règles actuelles *dans le sens que je vous ai indiqué hier*; en tout tems et sur toutes les questions la majorité pourra désormais forcer la chambre à se former en comité général! Jusqu'à ce jour il fallait le vote des deux tiers pour changer la marche régulière des discussions, et nos pères l'avaient voulu afin d'assurer les droits de la minorité contre les volontés arbitraires de la majorité. Ce principe semblait avoir été dicté par la sagesse elle-même, et les loco focos l'ont rejeté! Dans cette circonstance, leur conduite a été marqué d'un bout à l'autre par le mépris le plus prononcé des antécédens les plus respectables et des garanties législatives; la résolution est présentée, et avant même qu'elle soit lue, on demande la question préalable. L'orateur décide que cela n'est pas dans l'ordre; mais les loco focos renversent cette décision. M. Bell pose alors la question d'examen et s'oppose à l'examen immédiat, d'après la règle bien reconnue par laquelle *une résolution ne peut être mise en discussion que vingt quatre heures au moins après sa présentation*. L'orateur soutient l'opinion de M. Bell; mais les loco focos n'en tiennent pas compte et renversent encore cette décision. Grace à une pareille conduite, l'adoption de cette résolution a été emportée, et désormais les loco focos, mettant de côté les bills qui ne leur conviendront pas et se jouant ainsi des droits les mieux établis, pourront consacrer tout leur tems au bill de la sous-trésorerie.

Dans la même séance, M. Waddy Thompson, président du comité des affaires militaires, a lu une lettre du secrétaire de la guerre, ainsi que deux rapports qui l'accompagnaient. Ces deux rapports, contiennent des détails sur les derniers engagements et les derniers massacres qui ont eu lieu dans la Floride, et demandent l'envoi de nouvelles forces sur le théâtre de la guerre; la lettre insiste sur la nécessité de cet envoi et réclame le concours du président du comité. M. Waddy Thompson demande en conséquence que la Chambre *se forme en comité général et s'occupe du bill relatif à cette question*; il fait observer qu'il faudra bien peu de tems pour le discuter.

La motion de M. W. Thompson est appuyée par M. Downing de la Floride et combattue par M. Aterson. Cette motion est rejetée par la Chambre. M. W. Thompson demande alors pour un seul jour dispense des règles pour qu'on puisse prendre ce bill en considération, la Chambre refuse. En désespoir de cause le même membre demande cette dispense pour un seul jour; la Chambre refuse encore.

Senat—La discussion de la loi des faillites continue toujours. Elle a fait un pas aujourd'hui. On sait que les loco focos veulent à toute force que cette loi frappe aussi sur les corporations financières; mais quelques sénateurs du Sud, partisans de l'administration, ont éprouvé quelques craintes à ce sujet et sont tout près à se réunir aux whigs pour repousser cette clause. Déjà M. Clay de l'Alabama a fait la motion de la retrancher du bill et M. Calhoun doit parler aujourd'hui en faveur de cette motion.

M. Wright avait présenté au commencement de la séance un mémoire de la Chambre de commerce de la ville de New York, au sujet de la loi sur les faillites. Ce mémoire demande "que la loi ne donne au débiteur décharge qu'avec le consentement d'une partie des créanciers dont les créances représenteront au moins la moitié du passif; que le débiteur ne puisse jouir du bénéfice de la loi dans le cas où son bilan ne pourrait pas être nettement établi d'après ses livres [illegible] M. Wright a demandé l'impression de ce mémoire. Une discussion fort intéressante, [illegible] spéciale, s'est engagée sur ce sujet entre MM. Webster, Wright, Cuthbert et Wall, [illegible]

Nous croyons devoir reproduire les principaux passages du discours de M. Henry Wise sur le *Appropriation Bill*:

"Je ferai d'abord remarquer, a dit M. Wise, que le comité des voies et moyens a réduit le chiffre des estimations présenté par le pouvoir exécutif; et cela pour répondre d'avance à cette assertion derrière laquelle se retranchent les amis de l'administration "que le Congrès est responsable des dépenses et que le pouvoir exécutif ne demande aucune allocation qui ne soit conforme aux règles de la plus stricte économie.

"Quelle était l'allocation pour les dépenses civiles et diplomatiques en 1837—38 et en 1838—39?—Pendant la seconde session du 25e. congrès, la somme allouée pour dépenses civiles et diplomatiques était de $8,252,360;" Et dans le bill qui nous est présenté, cet article figure pour $9,231,926, non compris les salaires des Cours des Etats-Unis qui s'élèvent à $345,000," ce qui fait environ neuf millions et demi. Ainsi l'augmentation sur cet article seul est de plus d'un million.

"Pendant l'administration *fédérale* de M. Adams, cette administration qu'on accusait d'être si corrompue et si extravagante, le montant total des dépenses du gouvernement n'atteignait pas $13,000,000." Et maintenant le premier acte de dépenses qui nous est soumis, monte à neuf millions et demi: c'est-à-dire, que ce seul article du budget actuel n'est que de deux millions et demi au-dessous de tout le budget fédéral de M. Adams!

"Vous vous arrogez, (bien mal à propos sans doute, mais enfin vous vous arrogez) le nom de *Démocrats*, et vous arrivez à demander, pour les dépenses civiles et diplomatiques seulement, la même somme, à deux millions et demi près, que demandait pour toutes les dépenses du gouvernement, cette administration à laquelle vous reprochez sa prodigalité des deniers publics. Si c'est là de la *démocratie* et de *l'économie*, Dieu nous préserve d'une telle démocratie et d'une telle économie!

"Il y a dans le bill, dit M. Wise après avoir comparé plusieurs autres articles qui ont tous montré la même *économie*, il y a dans le bill un article qui se présente constamment et auquel je dois consacrer quelques observations. C'est celui des *contingencies* (dépenses casuelles). Sur un bill de neuf millions et demi, il y a $420,375 pour *contingencies*.

"Mais qu'est-ce que ces *contingencies*? comment a-t-on employé ces 420,375 de *contingencies*? Ce mot de *contingencies* serait-il par hazard un manteau pour couvrir les fraudes de l'administration?

"Les partisans de l'administration disent que les dépenses régulières n'excèdent pas quinze millions, bien que le chiffre total dépasse trente sept. Mais alors que fait on du reste? quel en est l'emploi? on pourrait tout aussi bien dire qu'on ne dépense que cinq millions. Alors, seulement, l'excédant serait plus considérable Mais toujours il se présentera cette question: *que faites-vous de cet excédant?*

M. Wise se livre ensuite à des calculs comparatifs desquels il résulte que l'administration des postes à Washington qui coutait $46,100 sous M. Adams, en coute maintenant $152,200—Différence en plus $106,100—! (*A continuer.*)

Eglise Methodiste.—D'après une lettre de Baltimore, publiée par le *Commercial Advertiser* de New-York, l'Eglise Méthodiste-épiscopale s'est considérablement accrue dans les quatre dernières années. A la conférence générale qui eut lieu au mois de septembre 1836, le nombre des ministres appartenant à cette église était de 2760, et celui des membres de 650,678; en septembre 1839, on comptait 3,290 ministres et 740,459 membres. Il y avait donc à cette époque une augmentation de 510 ministres et de 89,781 membres, *depuis lors, l'Eglise méthodiste-épiscopale s'est encore accrue de 14,069 nouveaux néophites.*

Nombre de passagers arrivés durant les mois d'avril et de mai, à New-York:

	Chambre.	Entrepont.	Total.
Liverpool,	210	10637	10847
Londres,	229	716	945
Bristol,	111		111
Havre,	43	2842	2885
Brême,	19	443	462
Cork,	2	396	398
Glascow,	2	133	135
Hull,		44	44
Falmouth,	1	194	195
Belfast.	2	164	176
	619	15439	16068

EXTERIEUR.
AMERIQUE CENTRALE.

Nous empruntons à l'*Evening Express* de New York, les détails suivans sur les derniers évènemens qui ont eu lieu dans l'Amerique Centrale.

Morazan, après la grande défaite qu'il a éprouvée, s'est embarqué le 5 avril avec quelques uns de ses amis au port de Libertad et l'on pense qu'il se rend à Guayaquil ou à Panama. Les habitans de l'Etat de San Salvador, irrités de la tyrannie de celui qu'on peut appeler le Néron de l'Amérique, lui ont non seulement refusé du secours, mais encore l'ont chassé de la manière la plus honteuse.

L'administration du gouvernement de San Salvador est en ce moment entre les mains de Jose *Antonio Cairos, homme d'un vrai mérite*, qui était en 1825 et 1826, ambassadeur de la République de Guatemala à Washington et qui a conclu le premier traité entre l'Union et la Confédération de l'Amérique Centrale. Il avait su se faire estimer par nos concitoyens. En 1834, M. Cairos fut élu par le peuple Gouverneur de l'Etat de San Salvador; mais ses talens distingués et sa popularité effrayèrent Morazan qui le fit d'abord, sans autre motif que sa jalousie et ses craintes, jeter en prison, puis l'exila de San Salvador. La révolution qui vient de s'opérer a replacé M. Cairos à la tête de l'Etat de San Salvador et il a promis au Gouverneur de Guatemala son concours énergique pour assurer la paix de la République.

Des démonstrations du même genre ont eu lieu dans la plupart des autres Etats ou provinces. Nicaragua et Honduras ont envoyé une adresse de félicitation au gouvernement de Guatemala à l'occasion de la victoire de Carrera et de la fuite de Morazan. On a célébré dans toutes les villes avec de grandes réjouissances *ce succès qui délivre la Confédération* de la guerre civile qui la déchirait depuis plus de dix ans.

On attend maintenant avec impatience l'ouverture de la Convention nationale dont les hostilités de Morazan avaient empêché la réunion, et l'on compte beaucoup sur le talent, et le caractère des hommes qui la composent pour rendre au *Paradis* de l'Amérique sa tranquillité, sa grandeur et sa prospérité première.

Les journaux de Guatemala annoncent que l'on a saisi la correspondance particulière de Morazan, qui a découvert tous ses odieux projets. Dans sa récente invasion de Guatemala, son but était, à ce qu'il paraît, de piller la ville, de se débarrasser de certaines familles, de frapper de fortes contributions et de lever par ce moyen une armée à l'aide de laquelle il comptait asservir les autres Etats. Grâce à Dieu il a échoué et la Confédération peut espérer des jours meilleurs.

VARIÉTÉS.
LA CHASSE AUX AMANS.
(Voir l'Abeille d'hier.)

VIII.

En revenant de chez Mme de Gabrial, Colonge était entré dans l'appartement d'Aurélie pour lui rendre compte de la mission dont elle l'avait chargé. Ne l'ayant pas trouvée, il pensa qu'elle était sortie, et ce fut en pestant tout bas contre les caprices des femmes, presqu'au même instant malades et guéries, qu'il reprit le chemin de son atelier. Selon son habitude il traversa la première salle sans s'y arrêter, referma soigneusement la porte de la seconde pièce, et se vint mettre en face de son tableau, qu'après une heure d'absence il avait hâte de revoir. Le masque horrible appliqué sur la tête de la belle Allemande le fit reculer de deux pas. L'artiste se crut le jouet de quelque hallucination diabolique, et doutant du témoignage de ses yeux, il demeura un instant hors de lui-même, *dans l'attitude d'un homme pétrifié.*

—Louis, s'écria-t-il enfin d'une voix tonnante, sans se rappeler qu'il venait de s'enfermer.

Au lieu de répondre à l'appel de son maître, le valet de chambre sortit furtivement de l'atelier, et descendit l'escalier d'un pas leste.

—Je savais bien que Monsieur se fâcherait, pensa-t-il; mais puisque Madame est encore là, qu'ils s'arrangent.

Les mœurs débonnaires de notre siècle ne comportent plus les haines vivaces et les ardentes jalousies qui, aux temps poétiques de la Renaissance, animaient les artistes, et souvent leur faisaient quitter le pinceau ou le burin pour l'épée. Aujourd'hui, entre rivaux de renommée, il se verse plus d'encre que de sang. On se critique beaucoup, mais on se bat peu, et les procédés discourtois ou féroces, dont usaient parfois à l'égard de leurs émules les plus grands maîtres, révolteraient leurs successeurs moins habiles, mais mieux élevés. Si jusqu'alors Colonge avait *trouvé peu de bienveillance chez ses confrères*, jamais du moins il n'avait dû supposer qu'il eût parmi eux un ennemi secret, envieux de son talent et capable de satisfaire à tout prix cette haine méprisable. En ce moment, pour la première fois, l'idée d'un rival inconnu lui vint à l'esprit.

—Un peintre seul a pu commettre cette infamie, se dit-il en examinant avec une sombre indignation le désastre de son tableau. Comme il a su trouver la place du cœur et rendre son coup mortel! Ma belle jeune femme, ma divine blonde, à qui, pour être un ange, il ne manquait que des ailes, mutilée, souillée, décapitée par ce bandit! Oh! je le découvrirai, se cachât-il au fond de la terre! et malheur à lui! car je le tuerai, le misérable!

—Tuez-le donc! s'écria Aurélie, qui sortant impétueusement de la place où elle s'était cachée, parut soudain à deux pas de l'artiste.

A la vue de sa femme, dont les yeux, l'attitude et la voix respiraient cette sublime fureur qui n'appartient qu'à la jalousie, Colonge resta stupéfait.

—Aurélie, dit-il enfin, tu étais là? Et c'est toi....

—C'est moi! interrompit-elle en le foudroyant du regard.

—Que t'a fait mon pauvre tableau pour que tu le traites ainsi? Sais-tu que tu viens de détruire l'ouvrage d'une semaine entière?

—*Ecoutez*, dit Aurélie qui lui imposa silence par un geste impérieux; vous me voyez pour la dernière fois, car, en sortant d'ici, je vais me retirer chez mon père. Quand je serai partie, vous serez libre de peindre votre divine blonde; mais jusque là, je ne souffrirai pas une pareille insulte. Il aurait dû vous suffire de me tromper; l'outrage est de trop.

—Te tromper! t'outrager! Que veux-tu dire?

Mme. Colonge laissa tomber sur son mari un regard glacial.

—Je vous hais, lui dit-elle; ne me forcez pas de vous mépriser. A quoi bon la feinte? Ne connais-je pas Mme. de Grafben?

—Tu es jalouse! s'écria le peintre, en ce moment presque consolé de la catastrophe qu'avait subie son ouvrage; quelle folie! Parce qu'une des figures de mon tableau ressemble à Mme de Grafben, te voilà jalouse d'une femme à qui je n'ai jamais parlé, que j'ai à peine vue!

—Vous mentez, dit Aurélie avec emportement; vous aimez cette femme, je le sais. Vous ne lui avez jamais parlé, dites-vous? Quelle dérision! Peut-être aussi m'allez-vous dire que vous avez peint son portrait sans savoir ce que vous faisiez?

—Je dirai la vérité, car j'ai cru faire une chose fort ordinaire, et il paraît que j'ai commis un crime.

[illegible]

suis emparé de mon droit de peintre, comme j'aurais pu faire d'une tête d'enfant ou de vieillard. Si j'ai eu tort, du moins est-ce sans mauvaise intention.

—Ainsi, dit Aurélie d'un air incrédule, c'est sans le consentement de Mme. de Grafben que vous avez fait son portrait?

—Oui; peut-être ai je été indiscret; mais, en ce cas, ce serait à elle de se plaindre bien plus qu'à toi.

—Et vous avez copié sa figure sans qu'elle s'en doutât, sans qu'elle vous servit de modèle?

—Oui.

—Jamais je ne croirai cela, reprit Mme. Colong; lorsque vous avez fait mon portrait, il vous a fallu huit longues séances, et encore prétendiez-vous que c'était trop peu.

—C'est que c'était ton portrait, répondit l'artiste en souriant; nous n'étions pas mariés alors, je n'avais pas le droit de te voir tous les jours; comment aurais-je pu jamais trouver assez longues et assez nombreuses ces séances qui me rapprochaient de toi?

Quoique la jalousie soit à peu près aveugle et sourde, Aurélie fut frappée de la manière calme et tendre avec laquelle son mari essayait de se justifier.

—Vous ne me ferez pas croire qu'on puisse peindre ainsi de mémoire, reprit-elle après un court silence.

—Il est très vrai cependant que beaucoup de peintres jouissent de cette faculté; voués à l'étude de la nature, ils conservent dans leur esprit l'image des objets extérieurs plus nettement et plus long-temps que ne font les autres hommes.

L'image des jolies femmes surtout, à ce qu'il paraît?

—Si tu doutes de ce que je te dis, répondit Colonge avec un sourire plein de finesse, il m'est facile de te convaincre.

Le peintre tailla un crayon, chercha une page blanche dans un de ses albums et s'assit à une petite table où il resta quelque temps accoudé, le front dans les mains.

—Que voulez-vous faire? lui demanda la jeune femme dont ces préliminaires éveillèrent la curiosité?

—Ton portrait sans te voir; n'est-ce pas là le sujet de notre discussion?

Au lieu de répondre, Aurélie se plaça derrière son mari.

—Bien, dit celui-ci en riant; de la sorte tu seras sûre que je ne triche pas; il m'est impossible de m'exprimer en moins de mots le peu de confiance que t'inspire ma loyauté.

Le peintre commença aussitôt la tâche difficile qu'il s'était imposée. D'un crayon hardi mais léger, il indiqua d'abord le pur ovale qui caractérisait la figure d'Aurélie, et arrondit autour du front le gracieux bandeau, coiffure habituelle de la jeune femme. Il anima ensuite ce charmant visage et en fit éclore une à une toutes les fleurs. Quelquefois il interrompait le trait commencé, et demeurait les yeux fermés à demi, contemplant au fond de son âme, comme un miroir invisible, *le détail rebelle qui semblait vouloir lui échapper.* Mais alors son hésitation était courte; bientôt la ligne fugitive, l'expression presque insaisissable retrouvées dans son esprit ou plutôt dans son cœur, se trouvaient fixées sur le papier. L'esquisse achevée, Colonge en reprit chaque trait, chaque contour avec un soin caressant. Déjà la ressemblance du portrait était incontestable; il lui donna la vie et mit toute grâce en son lieu, la pensée au front, l'éclair dans les yeux, aux lèvres le sourire, partout la jeunesse et la beauté.

—Comment te trouves-tu? dit-il doucement en tournant la tête.

Depuis un instant, Aurélie s'était rapprochée par une attraction involontaire; penchée derrière son mari, elle regardait par dessus son épaule, et cherchait sans le trouver un sujet de critique. En sentant sa joue effleurée par les cheveux du peintre elle se redressa brusquement.

—Vous aviez raison, dit-elle d'une voix brève; je ne douterai plus de votre talent. Ainsi donc, pour peu qu'un visage vous plaise, il dépend de vous d'en garder le souvenir, et vous avez dans la tête toutes les femmes qui ont attiré votre attention?

—Les laides aussi bien que les belles, répondit Colonge en cherchant à conjurer l'orage qui grondait encore dans les yeux d'Aurélie.

—*Les laides! Est-ce que vous les regardez?*

—Un peintre regarde tout et se rappelle tout. Veux tu que je te fasse le portrait d'une femme laide?

—Comme vous voudrez, dit Mme. Colonge avec une indifférence affectée.

Le peintre reprit son crayon, se recueillit un instant et dessina rapidement un croquis qu'il passa ensuite à sa femme.

—Mme. de Gabrial, dit celle-ci en souriant en dépit d'elle-même; si elle savait comme vous la traitez!

—Tu vois donc bien, répartit Colonge, que la mémoire n'est pas de l'amour; mais peut-être vas-tu croire aussi que je suis épris de Mme. de Gabrial?

—Me jurez-vous sur votre honneur que vous ne l'êtes pas de cette autre femme? demanda Aurélie, en accompagnant ces paroles d'un regard perçant.

—Sur mon honneur et sur mon amour, répondit l'artiste qui lui prit la main malgré elle et la pressa sur ses lèvres.

—Si je vous pardonne le mal que vous m'avez fait, *ne remettrez-vous à une pareille épreuve?*

—Jamais! dit Colonge en regardant son tableau à la dérobée; il m'en coûte trop cher pour que je sois tenté de recommencer.

Aurélie étendit la main vers la toile.

—Parmi ces autres têtes de femmes, dit-elle en fronçant les sourcils, y a-t-il encore des portraits?

—*Pas un seul*, je t'en fais le serment, s'écria l'artiste, effrayé de ces paroles qui menaçaient son œuvre de nouveaux désastres.

—Il y en a de bien belles, cependant! reprit-elle d'un air de défiance.

—Elles sont toutes d'imagination; j'espère que tu n'es pas jalouse de celles-là?

—Ce sont des femmes.

—Des femmes de toile, dit le peintre en riant.

—Oh! vous ne comprenez pas cela; vous n'êtes pas jaloux.

—En es-tu sûre?

—Vous avez trop de choses dans l'esprit, continua-t-elle avec un accent d'ironie; un homme de talent est au-dessus de ces faiblesses. Lorsqu'on peint pour la postérité, comment trouver une seule minute pour la jalousie?

Colonge sourit mélancoliquement en se rappelant les longues heures d'amertume et d'angoisses que lui avait causées le sentiment dont sa femme le proclamait incapable.

—Maintenant il faut réparer ta folie, dit-il, en changeant de conversation; ce sera la cinquième fois que j'aurai recommencé cette figure.

—N'allez-vous pas encore chercher une femme dans votre tête? demanda Aurélie d'un ton grondeur.

—Où veux-tu que je la cherche? Ne m'as-tu pas défendu de faire un portrait?

—Je ne vous ai pas défendu de faire le mien....

—Le tien! dans ce tableau?

—Pourquoi pas? me trouvez-vous trop laide?

—Tu n'y penses pas.

—J'y pense si bien que je l'exige positivement, dit Aurélie, irritée par la contradiction.

—Mais cela n'est pas convenable.

—L'était-il davantage de peindre Madame de Grafben?

—Mais....

—Mais, je le veux. Il me semble que vous me devez bien cette satisfaction pour le chagrin que j'ai éprouvé. En un mot choisissez: ma tête ou point d'autre.

—Point de tête! dit Colonge, en regardant sa femme d'un air interdit.

Aurélie s'assit résolument en face de la fenêtre.

—Puisque me voici, dit-elle, je vais vous donner une séance tout de suite; commençons. Suis-je bien ainsi?

L'artiste comprit qu'il serait inutile de discuter plus longtemps avec une femme en proie depuis plusieurs jours à la fièvre ardente de la jalousie. Craignant de l'exaspérer s'il la contrariait, il prit sa palette, monta sur un marchepied posé devant le tableau et feignit de se mettre à l'ouvrage. Il contempla quelque temps avec un regret paternel la place où avait existé son chef-d'œuvre.

Je ne demandais pas à Aurélie cette preuve d'attachement, se dit-il en essayant de se consoler; mais pourvu qu'elle m'aime, qu'importe le reste!

A force de chercher le moyen de remédier à un malheur qu'il avait cru d'abord irréparable, Colonge fut frappé d'une inspiration soudaine. Il se rappela Timanthe désespérant d'exprimer la douleur d'Agamemnon, et remplaçant par un voile la figure qu'il trouvait au dessus de son art.

—Pourquoi n'imiterais-je pas cet exemple, pensa le peintre, quand une difficulté est insurmontable il faut *la tourner*. En allongeant habilement *la draperie* de ce vieillard j'arrive au même résultat que Timanthe. Ce n'est qu'une tête de moins; elle était belle, il est vrai! Mais le corps reste, et il a aussi sa valeur. Mes ennemis diront que j'ai reculé devant mon œuvre; ils m'accuseront d'impuissance: les stupides! ils ne savent pas ce que c'est qu'une femme jalouse, une femme qu'on aime!

Lorsqu'on n'a qu'un parti à prendre, le mieux est de s'y résoudre sans hésitation. Colonge pratiqua cette maxime en exécutant à l'instant même le changement dont il venait de concevoir l'idée. Au bout d'une demi-heure, Aurélie que son mari regardait de temps en temps, comme s'il avait réellement copié ses traits, se trouva fatiguée de l'immobilité scrupuleuse qu'elle s'était prescrite; tout d'un coup elle se leva.

—Voyons, dit-elle, en regardant le tableau.

Au lieu de l'ébauche de sa figure, elle aperçut un pan de manteau bleu sombre qui faisait ressortir la blanche carnation du corps admirable dont il cachait *la tête à l'exception des cheveux et du front.*

—C'est ainsi que vous faites mon portrait! dit-elle en se tournant vers son mari d'un air de courroux.

—Ton portrait! répéta Colonge, qui s'assit à la place qu'elle venait de quitter, et par un subit enlacement l'attira sur ses genoux: ton portrait, dis tu? que je livre à cette foule imbécile qui, pendant trois mois va se relayer dans les galeries du Louvre, tes traits, ta figure, ta beauté! j'aimerais mieux ne jamais toucher un pinceau, j'aimerais mieux me couper la main. N'est-ce pas trop déjà du public de ces salons que tu aimes et que je hais? Tu ne me crois pas jaloux? enfant!

Aurélie, qui d'abord avait résisté à la vive étreinte de son mari, à ces derniers mots s'appuya contre son épaule.

—Jaloux, toi! lui dit-elle avec un mélange de moquerie et de tristesse, tu sais que cela ne me déplairait pas, et voila pourquoi tu le dis; mais ne crois pas m'abuser. Quand on est jaloux, on s'inquiète, on s'alarme, *on se crée mille chimères*, on a peur de tout; et toi, tu es toujours si calme! Depuis que nous sommes mariés, t'est il arrivé une seule fois d'observer les personnes qui semblaient prendre plaisir à causer avec moi? Cela t'intéresse si peu que moi-même je ne t'en ai jamais parlé.

—Peut-être était-ce inutile, répondit Colonge finement.

—Tu voudrais me faire croire que tu me surveilles sans que je m'en aperçoive; écoute: veux-tu un pari? Depuis le commencement de cet hiver seulement, plus d'une fois on a essayé de me faire comprendre qu'on me trouvait belle, spirituelle, séduisante, tout ce qui se dit en pareil cas; j'ai fait ce qu'on appelle des conquêtes, tandis que tu jouais au whist. Eh bien! nomme-moi [illegible] jaloux, gageons que tu ne m'en cites pas une seule!

—Pas une seule, mais toutes.

Aurélie se leva d'un bond et regarda son mari pour voir s'il parlait sérieusement.

[illegible]

Colonge à son tour se leva, lui prit la main, et la mena en face du tableau: [illegible]

Aurélie parcourut la toile des yeux avec une curiosité qui se changea en un étonnement indicible à mesure qu'elle reconnut, malgré le harnais teutonique et l'expression ridicule dont le peintre les avait gratifiés, M. de Mariendof, don Antonio de Puentes y Cabro, Roquaincourt, La Berthonie, Félicien Régnier, et le reste; en un mot, l'escadron au grand complet de ses adorateurs passés et présens. Quoiqu'elle n'eût rien à se reprocher, elle rougit en faisant ce dénombrement, et baissa la tête avec confusion.

—Qui a perdu? lui demanda Colonge, qui jouissait malicieusement de cet embarras.

Tu me fais peur, répondit-elle tout bas, sans le regarder.

—Tant mieux, dit-il gaiment; si tu as peur de moi tu respecteras mes tableaux.

—Mais tu es donc sorcier? reprit-elle avec une inquiétude visible.

—N'est-ce pas ce qu'un mari a de mieux à faire?

—Ainsi tu voyais tout?

—Sans rien regarder; là est *le mérite.*

—Ne ris pas; tout cela me paraît si étrange que je suis tout émue. Quel homme terrible es-tu donc? Comment as-tu fait pour m'observer ainsi sans que je me sois jamais doutée de rien?

—Ceci, Madame, est mon secret, répondit le peintre en affectant une ironique gravité; qu'il vous suffise de savoir que je vois tout, que je sais tout; que pas une de vos démarches ne m'échappe, que je lis dans vos pensées même, et que si vous me trompiez....

—Tu me tuerais? interrompit avec fougue Aurélie. Colonge la contempla un instant d'un regard sérieux et passionné.

—Je te tuerais! dit-il lentement.

—Alors je t'aime! s'écria la jeune femme en lui jetant les bras autour du cou.

Un bruit de pas dans la première pièce, et bientôt après plusieurs coups frappés contre la porte interrompirent assez mal à propos le tête-à-tête des deux époux.

Charles de Bernard.

(La suite incessamment.)

L'ELOQUENCE D'UN PORTIER.

Un portier de la rue de la Ferme-des-Mathurins, cumulant avec les soins de sa loge l'utile profession de réparateur de la chaussure des deux sexes, s'approche de la barre pour déposer. Il s'avance avec le sourire sur les lèvres, et cet air de complète quiétude, témoignage assuré d'une bonne conscience. Mais il est aisé de voir, aux regards qu'il jette sur le banc des prévenus, en passant devant le sieur Vosse qui vient d'y prendre place, que ce n'est pas en faveur de ce prévenu qu'il vient *déposer*. L'excellent portier débute, en effet, après serment prêté, par un exorde *ex abrupto*.

"Voilà un vrai gueux d'homme! dit-il, un bourreau d'homme! une Barbe Bleue! un brigand domestique! comme on dit. Entre le marbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt, je le sais: un portier doit tout *voir et tout taire*; mais pour être portier, on n'en a pas moins des entrailles, et vraiment j'ai été touché des malheurs de Mme Vosse. Ecoutez mon récit.

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis que, tardivement sans doute, et passé l'âge heureux qui conseille les amours, M. Vosse, veuf en cinquièmes noces, avait épousé son actuelle; quelques semaines, dis je, s'étaient à peine écoulées depuis l'hyménée, que déjà M. Vosse repassait à sa respectable épouse des volées incessantes et réitérées. (Le prévenu sourit d'un air tout bonhomme.) "Riez, époux dénaturé, riez moi au nez si cela vous amuse. Je sais bien que vous êtes un brave homme dans le fond; mais vous avez de mauvais momens lorsque vous buvez. Le malheur pour votre épouse, c'est que vous buvez tous les jours, et plus souvent même encore." (Le prévenu hausse les épaules, et rit aux éclats.)

M. le président: Ne vous montrez pas si gai; ces faits sont graves, et votre position d'époux ne fait qu'aggraver vos torts.

Le prévenu: *Ce portier est une vieille bête*, et je suis le plus malheureux de tous les époux. Je voudrais pour toute punition qu'il eût le bonheur de posséder ma chaste épouse seulement jusqu'à la Trinité. Un mari malheureux est comme un vieux soldat, il doit souffrir et se taire sans murmurer. Mais la patience a des bornes, et quelque fois la main démange.

Le portier: Et je m'en suis aperçu; car voulant, dans un moment un peu chaud, mettre le holà, le coupable m'a sauté aux yeux et m'a mis l'œil gauche hors de combat pendant six semaines.

Le mari: J'ai vingt témoins ici, ils vous diront les tourmens que j'ai soufferts. Mon épouse m'a arraché les cheveux, égratigné la figure, elle m'a mis du tabac dans mon vermicelle et m'a jeté une poignée de cendre dans les yeux. Quand j'avais froid elle ouvrait les fenêtres, quand j'avais trop chaud elle bourrait le poêle, si j'avais soif elle m'offrait des harengs salés, et quand j'avais faim je ne trouvais pour tout restant que du coco. Je suis sûr du Paradis; oh! vous tous qui m'entendez, je fais mon purgatoire sur terre. Du reste, je demande qu'on entende madame Mickoneau et les onze autres témoins que j'ai amenés ici en omnibus.

Madame Mickoneau: J'ai vu et connu les deux femmes de Monsieur et je puis rendre hommage à ses vertus. C'est un bijou d'homme.

M. le président: Il est établi qu'il se livre à l'ivrognerie et qu'il est fort brutal lorsqu'il a bu avec excès.

Mme Mickoneau: On boirait à moins. Le chagrin fait autant gagner les marchands de vins que le plaisir. On boit pour s'étourdir chez le pauvre monde. Ce que je puis vous dire c'est que j'ai vu la femme qui se plaint jeter à Monsieur une poignée de cendre dans les yeux. Un jour, je l'exhortais à la douceur elle me répondit: "Si je mourais avant lui je sortirais de l'enfer pour avoir le bonheur de le faire enrager." Elle dit une autre fois: "Je me vengerai et je sais bien comment.... Je me suis déjà vengée trois fois.

Le portier Chouflique, s'élançant à la barre: Puis-je intervenir? je demande à intervenir.

M. le président: Allez vous asseoir.

Le portier: Soit; mais je vous dirai avec respect que la lumière est sous le boisseau.

Le Tribunal renvoie l'époux prévenu des fins de la *plainte*.

La plaignante: Mais c'est affreux! Je demande qu'on me sépare de suite.

M. le président: Vous n'avez qu'à vous pourvoir au civil.

L'époux, d'un air câlin: Veux-tu faire la paix?

L'épouse: La paix!... Jamais! Tu me le paieras, bédouin!

☞ Nous sommes autorisés à annonce Mr. HENRY DUGUE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection. 28 av—60

DERNIERES DATES

New York	juin 1	Liverpool	avril 30
Boston	mai 31	Londres	mai 1
Phila'phie	juin 2	Havre	avril 29
Washington	juin 1	Paris	avril 28
Baltimore	juin 2	Bordeaux	avril 24
Charleston	juin 8	Madrid	avril 20
Vera-Cruz	mai 6	Cadix	avril 13
Tampico	mai 1	Havane	mai 30
Mexico	avril 10	Houston	juin 4

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1840.

Espèces	6½ @ 6¾	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	2½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 @ 6½	do.
Souverains	$5 10 @ $5 20.	
Doublons Espagnols	17 @ 17	
do Mexicains	16 ½ @ 16 37.	
Or Américain	8 @ 9	pour cent prime.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS

Navire Edmund Perkins, Ingersoll, Havre, J & D Fehrman
Sheffield, Porter, Liverpool, Boutin, Gall. & co
Oconee, Knight, Bristol, (Ang.) Stetson & Avery
Brick Hokomok, Franklin, Boston, S & J P Whitney
Timoleon, Clark, New York, J B Hai e
Ajax, Brewer, Havane, S & J P Whitney
Martina, (Suéd.) Wertenburg, Gottenburg, A Lanfear
Goel. Ceylon, Gilkey, Boston, S & J P Whitney
Louisa, Blinn, Boston, E A Bridge
Dream, Koffskey, Brassos, Rivière Brassos, Bryan, Austin & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Mountaineer, Kenny, de la passe N-E., ayant à sa remorque le brick Voltaire.
Bateau de remorque Phœnix, Annable, des passes, ayant à sa remorque le navire Jessore, les bricks Lackawana, Langdon Cheves & Stirling.
Bateau de remorque Pilot, Clark, venant des passes, avec les navires Timoleon et Spartan.
Bateau de remorque Hudson, Davis, des passes, avec le navire Huron et la barque J. Brouwer.
Navire Jessore, Putman, Liverpool par la voie de la Havane.
Navire Spartan, Knight, en 25 jours de N. York.
Nav Powhattan, McCerren, Liverpool
Nav Huron, Paine, New York.
Brick Voltaire, Sleeper, Thomastown.
Brick Langdon Cheves, Callagher, Philadelphie.
Brick Stirgling, Thewing, Boston.
Barque Brouwer, Sutton, N. York.
Brick Lackawana, Benedict, New York.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
" St. Louis, Converse, de St. Louis.

MEMORANDA.

Expédiés à New York pour ce port, le 20 mai—Nav. Sarah-Parker, Davis; brick Lincoln, Smith; 1 juin, barque Citizen, Bastow.
Hélé en mer, le 8 mai, lat. 42, long. 42, nav. Europe, Thomaston.

☞ Une Assemblée spéciale de la Chambre de Commerce aura lieu ce soir à sept heures. Les membres sont respectueusement invités d'y assister.

Tirage officiel de la
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 66.
20 6 50 61 31 40 33 39 29 25 51 69

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hôtel

Gros lot	$12,000
1 Lot de	4,000
1 Lot de	2,000
1 Lot de	1,300
1 Lot de	1,150
15 Lots de	600
15 Lots de	300
10 Lots de	200

Billets, $4 00—coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
12 juin 35, rue du Canal.

Cour de Paroisse—No. 12,889—Jarvis et Andrews contre W. C. Aula, en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux no. 24, rue de la Vieille Levée, mercredi 17 du courant, à 10 heures du matin:
Le contenu d'une Pharmacie, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
12 juin C. F. HOZEY, shérif.

VIE DU GENERAL HARRISON.
Récemment reçu, la vie du général Harrison, avec son portrait gravé sur acier, par S. J. Burr.
12 juin NORMAN, STEEL & Co.

La maison de commerce existant sous la raison de Rockwood & Grimage est dissoute d'un commun accord depuis le 1er. juin. Toutes les réclamations contre la maison [illegible]
C. ROCKWOOD,
B. M. GRIMAGE.
Houma, Paroisse de Terrebonne. 12 juin—4

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez le soussigné, résidant aux Opelousas, le 20 du mois dernier, l'esclave quarteron WASHINGTON, [illegible]
JOHN B. YOUNG.

☞ La barque *Clarion*, de la Havane, commencera à décharger ce matin. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. R. GRONING & Co. 10 juin.

☞ La goélette *Croton*, de Matanzas, commencera à décharger ce matin. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. R. GRONING & Co. 10 juin.

LISTADOS tout fil, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres

BAS et demi-bas en coton, et do. do. en soie noire et puce à vendre par 12 juin. CLASON & VLES. 44, rue de Chartres.

MOUSSELINES fines blanches, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres.

INDIENNES 9-8 et 1-8, bien assorties, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres.

JACONATS fins, blancs, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres

BATISTES blanches fines, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres.

VELOURS bien assortis, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres

TOILE A DRAPS, blanche et écrue, à vendre par 12 juin. CLASON & VLES, 44, rue de Chartres.

MAIS.—3000 sacs mais reçu et à vendre par 12 juin. P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

BILLETS DU TRESOR DU TEXAS.—$6000 à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 66 Camp.

SAVON—150 caisses, à vendre par 12 juin P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

VIN de Champagne—30 paniers de qualité excellente, à vendre par P. A. GIRAUD, 12 juin. 12, rue Tchoupitoulas.

VINS de Marseille.—300 barriques *Bergasse et Grousset*; 200 caisses vin muscat, à vendre par 12 juin. AUGUSTE MOLIER, 85, rue St. Louis.

PORC—200 barils Mess; 70 barils prime, 66 boucauts mess tendre, et sujets à l'inspection, et à vendre par 12 juin WM. C. TOMPKINS & Co., 66 rue du Camp

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, recemment reçus et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 12 juin 38, Nouvelle Levée

LARD—100 boucauts jambons, cures de Cincinnati, plats côtés, épaules, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 12 juin 38, Nouvelle Levée

LANGUES fumées et bœuf—100 douzaines langues fumées, 1200 livres de bœuf, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 12 juin 38, Nouvelle Levée.

PORC—400 barils porc clair tendre, mess do et p. o. à vendre par MAHARD & BROTHERS, 12 juin 38, Nouvelle Levée

BLE ET FOIN—1200 boisseaux blé et 40 do foin, en débarquement de chaland, à vendre par 12 juin LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

PEAUX DE LOUTRE et de *Chevreuil*—8 *colis*, recemment reçus et à vendre par 12 juin J. A. MERRITT, 53, rue du Camp,

UN jeune nègre de 14 à 16 ans, bien recommandé, trouvera de l'occupation chez les soussignés en se présentant immédiatement. LOREILHE & VALETON, 12 juin Enc. des rues Royale et Douane.

JUS de Groseilles, Framboises, &c—Sirops assortis, à vendre par LOREILHE & VALETON, 12 juin Enc. Royale et Douane.

FRUITS dans leur jus, viandes et gibiers conservés, des meilleures fabriques de Nantes, Paris et Bordeaux, à vendre à des prix très modérés en gros et en détail, par LOREILHE & VALETON, 12 juin Enc. Royale et Douane.

CHAUX—1000 barriques chaux *fraiche de Thomaston*, en débarquement du brick Voltaire, à vendre par G. BEDGORD & BECK, 12 juin 24, rue de la Douane.

60 barils maquereaux no. 3.
40 tambours morues.
48 caisses do.
10 1/2 do saumons no. 1, à vendre par
12 juin P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

RAISINS, Vin de Malaga doux et Clous de Girofles.
300 caisses raisins M. R. très frais.
150 1/2 do do do.
100 1/4 do do do.
30 1/4 de barriques vin de Malaga, doux.
600 livres clous de girofles, à vendre par
12 juin P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

CIGARES IMPERIALES DE LA HAVANE.—16 milliers Imperiales, Regalias et Canones en boites de fer contenant 50 cigares, à vendre par J. ROBERT & Co., 12 juin 47, rue Bienville.

EAU-DE-VIE ESPAGNOLE—100 barils très bon état et convenables pour le marché de Matamoros à vendre par J. ROBERT & Co., 12 juin 47, rue Bienville.

A LOUER—Deux maisons d'entrepot à deux étages, situées sur le derrière du magasin du soussigné, et faisant face à la rue du Commerce vis-à-vis celui de MM. Layet Amelung. Pour les conditions qui seront très-raisonnables jusqu'au 1er. Novembre, s'adresser à G. DORSEY, 12 juin 44, Nlle-Levée.

VENTE PAR LE SHERIF—Etat de la Louisiane—*Paroisse de Jefferson—Cour de Paroisse*—N. N. Destrehan contre John Helmer—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, jeudi le 25 juin courant, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE,
situé dans le Mechanics' Village, sur la rive droite du Missisipi, vis-à-vis de la ville de Lafayette dans cette paroisse, désigné par le No. douze dans le carré No. deux sur le plan original dudit village, dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de cette paroisse, en date du 11 janvier 1836 et déposé en l'étude du juge de cette Paroisse pour recours, mesurant cinquante pieds face à la rue Front sur une profondeur entre deux lignes parallèles, de cent vingt pieds, borné d'un coté par le lot No. 13 [illegible] le lot No. 11 et dans la profondeur par le lot No. [illegible] ainsi que les améliorations là dessus.

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus haut offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, portant [illegible] hypothèque spéciale et intérêt de dix pour cent jusqu'à parfait paiement.
12 juin—3 en 12j MANUEL J. GARCIA, Shérif

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
9 juin 1840.

EN vertu d'une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. Trois, dans sa séance du 1 du courant, avis est donné que je recevrai des propositions, jusqu'au 30 juin courant, pour la construction d'une halle sur la partie de la batture appartenant à la Municipalité No. Trois, située entre les Champs-Elysées et la rue Marigny, le tout conformément aux plans et devis qui sont en la possession du voyer de la dite Municipalité.

La construction du dit marché sera payée de cette manière:

Un sixième du prix total, comptant, quand les fondations auront été posées;

Deux sixièmes du prix total, comptant, quand les colonnes auront été placées et que le tout sera entièrement couvert;

Et pour les trois sixièmes restants, quand la bâtisse sera finie et que le tout aura été approuvé par le voyer de la dite Municipalité, le paiement en sera effectué par un mandat tiré par le Maire sur le Trésorier et contresigné par le Comité de Finances de la dite Municipalité, date du jour de l'approbation par le voyer et payable à deux mois de la dite date.

Le contractant sera tenu de fournir une caution de cinq mille piastres, à la satisfaction du Conseil, pour la fidèle exécution de son contrat.

Les noms des cautions qui seront offertes, et le temps nécessaire pour compléter l'ouvrage, devront être mentionnés dans les propositions à soumettre.
11 juin—17 WM. FRERET, Maire.

ESPECES à vendre par J. M. CABALLERO, 11 juin 32, Vieille Levee.

ESPECES—A vendre par SCHMIDT & Co. 11 juin 98, rue Bienville

EAU-DE-VIE de pêches—10 barils en magasin et à vendre par G. BEDFORD & BECK, 11 juin 24, rue de la Douane

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vue, à vendre par 11 juin J. ALBERT, 36, rue St-Louis.

GRAISSE—128 barils en magasin et à vendre par 2 juin W. C. TOMPKINS & Co 66 Camp

SIROP de Batterie, en magasin et à vendre par 6 juin J. N. CARDOZO, 14, Gravier.

MELASSE en magasin et à vendre par 6 juin J. N. CARDOZO, 14, Gravier.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par 9 juin KOHN DARON & Co, 28 Bienville.

CAFE—200 sacs de la Havane, à vendre par 9 juin R. GRONING & Co.

BOIS de Campêche—120 tonneaux, à vendre par 9 juin R. GRONING & Co.

MAIS—300 sacs mais en magasin et à vendre par 2 juin W. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de cigares est constamment en vente chez 11 juin J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC coupe fin—25 barils en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 11 juin 32, Vieille Levée

CHEMISES *de couleur assorties par malles de 20 douz*. Un assortiment de très bon gout, à vendre par 11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

PAPIER—spécialement importé pour l'usage des notaires et de la plus belle qualité qui ait jamais été importée, à vendre par HERBAULT FRERES, 11 juin 78, rue Bienville.

PIANOS FORTES (Piccolos) de la manufacture de Pleyel & Co. et d'autres, tous parfaitement garantis, à vendre par HERBAULT FRERES, 11 juin 78, rue Bienville.

UNE HARPE à *double mouvement* d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par 11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

PAPIER de différentes sortes, en *balles* et *en caisses*, propres à la consommation du pays et pour le Mexique, à vendre par HERBAULT FRERES, 11 juin 78, rue Bienville.

CAFE de la Havane—145 sacs en débarquement de la goélette Moro, en lots au gré des acheteurs, à vendre par ABRAHAM TRIEK. 11 juin 34, rue Gravier

RALPH HUBBARD & Co.
Marchands de sellerie—rue de Chartres No. 5.
(A la tête du Cheval noir.)

RECOIVENT maintenant par le trois-mâts Alabama, un assortiment d'articles d'été dans leur genre de marchandises, qu'ils offrent à vendre avec l'assortiment qu'ils ont déjà en magasin. 11 juin

LE soussigné, négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs par E. F. JENKINS, 4 juin Enc. Poydras et des Magasins.

SEL—7500 sacs sel fin et commun, de Liverpool, actuellement en débarquement et à vendre par E. F. JENKINS, 4 juin *Encoignure Poydras et Magasins.*

SEL—1000 sacs de 2 boisseaux chaque, sel des Iles Turques, en débarquement et à vendre par 2 juin ALEX PARK, 91 Commune.

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par 2 juin ALEX. PARK, 91 Commune.

LES soussignés *offrent à vendre à des prix modérés et à des termes avantageux*:
Eaux de vie de Cognac; 3me, 2me et 1re preuve en 1/2 pipes et en barils,
Eau de vie, pure fine champagne, 1811; qualité supérieure en 1/4 et en barils.
Vins rouges en barriques de diverses qualités et prix.
do blancs en 1/2 barriques do do do
do rouges et blancs, en caisses, do do
Anisette fine de Bordeaux.
Liqueurs assorties, diverses qualités.
Vins de Champagne, qualité supérieure—Sillery mousseux.
Fruits à l'eau de vie, assortis.
Bouteilles vides en paniers d'une grosse.
Girofles de l'Inde, 1re qualité, en petites balles, &c. &c.
11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

100 sacs café Havane vert.
200 caisses sucre Havane blanc.
150 milliers cigares.
5 balles toile-à-drap de Russie.
10 do Ravens Duck.
3 caisses linge de table du Bearn,
80 jarres huile d'olive à bruler
100 barils vin de Malaga doux, à vendre par
5 juin CUCULLU, LAPEYRE & co.

BIERE et Porter—Bière de Londres pale et bière douce en barriques de sept douzaines chaque, à vendre par KOHN DARON & Co. 5 juin 29, rue Bienville.

CHAISES A SIEGE DOUX.—Les soussignés viennent de recevoir quelques-unes de ces chaises connues sous le nom de *Hayt Patent Easy Chair*. L'inventeur de ce nouveau genre de chaise a obtenu une médaille d'or et une d'argent à l'exposition de New-York. Cette invention est positivement la meilleure de ce genre. On ne saurait trouver un siège plus commode pour les malades, qui peuvent y prendre toutes les positions qu'ils voudront. On peut s'en servir comme d'une berceuse et d'un lit. Les personnes qui voudraient examiner ces chaises peuvent s'adresser à No. 24 rue Royale. H. BEACH & Co. 10 juin.

SACS DE PITRE—50 balles en magasin et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 10 juin 16, rue de la Douane.

PAPIER à dessiner, de la manufacture de Londres, de Whatman; [illegible] NORMAN STEEL & Co. 16, rue du Camp.

[illegible] de la Havane [illegible] JOSEPH LANDIS & CO, 84 Poydras 10 juin.

Le magnifique steamer EDWARD SHIPPEN, capitaine J. C. Russell, partira positivement aujourd'hui vendredi, le 12 courant, à 10 heures A.M. pour St. Louis et tous les ports intermédiaires. Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure.
12 juin P. C. SHANNON & Co., 67 Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capt John Sholicross est maintenant prêt à recevoir sa cargaison et partira samedi le 13 de ce mois. Pour fret ou passage s'adresser à bord au bout de la rue Poydras ou à LAYET & AMELUNG, 11 juin 17, rue du Commerce.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le stamer LEXINGTON, capitaine Wm. Aller, partira vendredi le 12 courant, à midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à 11 juin. JOSEPH LANDIS & Co.

POUR BALTIMORE.
La belle goélette GROTON, capt. Fogg, ayant *une partie de son chargement engagé*, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 12 juin 24, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—La goélette doublée et chevillée en cuivre, CREOLE, capitaine Cormier, partira positivement pour le port ci-dessus dimanche prochain le 14 courant. Pour passage seulement, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 11 juin 19, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK—La barque paquebot CLARION, capitaine Little, partira pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage (pouvant prendre 25 passagers) s'adresser au capitaine à bord ou à 11 juin R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le beau navire français *ALEXANDRE TOUSSIN*, capt. Lerommois, partira positivement mardi 16 courant, pour le port ci-dessus. Il peut encore prendre 100 balles de coton et quelques passagers qui seront bien traités, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co. 11 juin 26, Bienville.

POUR MATAMOROS. (par le fleuve.)
La goélette packet WATCHMAN, capt. J Murray, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à W. F. VIGERS & Co. 9 juin 30, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—La goélette fine voilière AGNES, capitaine Sharp, partira pour le port ci dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à 9 juin JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

LA goélette SARA HELEN, capitaine William Formon, partira positivement pour Vera-Cruz sous le plus bref délai. Pour un petit reste de fret et pour passage, s'adresser à A. Vaudricourt, au bureau de Godet, Mordacque & Co., rue Toulouse. 6 juin

POUR NEW-YORK.—Le bon brick ATLAS, capitaine Anderson, peut prendre quelques tonneaux de plomb et une partie de fret. S'adresser à 6 juin GEO GREEN & BRO. 26, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier GEORGE, capt. Daniel Pepper, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée peut prendre 50 boucauts de sucre sous le pont et 200 barils dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 5 juin 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—La *goélette* ECHO, capitaine Fales, ayant une grande partie de sa cargaison engagée peut prendre encore 50 tonneaux de fret pesant sous le pont et 100 barils sur le pont. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 5 juin 24, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts neuf, HERCULEAN, capt Cook, peut prendre 100 balles de coton sur le pont. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser, en face de la presse à coton d'Orléans, ou a 2 juin GEO. GREEN & CO, 26, rue du Camp.

POUR HAMBOURG & BREME.—Le navire de première classe, et fin voilier, OLBERS, capitaine Exter, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à 29 mai SCHMIDT & Co., 98, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, ANTIOCH, capt Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à 29 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de conserver *la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la* qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer *à leurs frais*, dans notre ville, un des meilleurs ouvriers de leur fabrique pour que tous les Pianos appelés *Piccolos* ou *Pianinos*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas répondu, *par l'effet du climat de ce pays ci*, à ce qu'ils en avaient espéré, soient réparés.

Cet ouvrier, M. Pierron, vient d'arriver par l'Alexandre Toussin, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire aux frais de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instrumens à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite tenue de l'accord.

S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel *ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron* doit faire l'application à ceux d'importations antérieures. 2 juin—1j

AUX EMIGRANTS FRANÇAIS ET AUTRES—Bureau de placement et de correspondance—Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux emigrants français et autres, qu'il vient d'ouvrir un bureau de placements et de correspondance, rue du Canal No. 42, vis à vis la rue du Camp, *où l'on recevra immédiatement les noms et les emplois de* ceux qui pourraient être embarrassés pour en trouver. Les habitans, les negocians et les propriétaires sont également invités à s'adresser au bureau susdit, et leurs demandes seront immédiatement satisfaites.
9 juin—1j J. F. HECHLER.

FLEURS ET GRAINES DE TOUTE ESPECE—Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il trouvera chez lui, rue du Canal, No. 42, un assortiment complet de fleurs de toutes sortes, et de graines potagères garanties pour les jardins particuliers et pour les [illegible], provenant des quatre parties du monde. Desireux de s'assurer le patronage des amateurs et des habitans il [illegible] tous ses efforts pour répondre à leur confiance, et tous [illegible] s'adresseront à lui seront sûrs d'être satisfaits sous le double rapport du prix et des qualités.
8 juin—1j J. F. HECHLER.

DEMANDE D'EMPLOYE.—Un jeune homme de quinze ans pourra être employé comme apprenti dans un magasin de Drogues, s'il est intelligent. On s'attacherait particulièrement à le mettre au courant de la pratique des affaires. Un jeune Allemand serait préféré. S'adresser au magasin de Drogues de H. CURTIUS, 3 juin Encoig. des rues de la Cour et Tchoupitoulas

LE soussigné offre ses services aux personnes qui désireraient avoir des plans d'habitations, de maisons, de terrains; des devis de bâtiments, des toisés de murs, ou tout autre travail qui a pour base les mathématiques ou l'architecture.

Etant en possession d'un duplicata des notes et archives de Mr. Pilie, voyer, désignant les vraies dimensions de chaque terrain de la ville, soit d'après les titres, les établissements ou le bénéfice compris dans chaque ilet, il est en état de désigner les alignements et la position des propriétés avec garantie de la plus grande exactitude. [illegible]
Ex-voyer de la 1ère municipalité, rue d'Orléans endessus [illegible]
2 juin—1j au bureau du Recorder.

DURANT l'absence du soussigné de cette ville M. Auguste Molier est chargé de diriger ses affaires et fondé de pouvoir à cet effet.
5 juin. A. ST. GEORGES.

CHANGE sur Londres, à vendre par 19 mai A. ST. GEORGES, rue St. Louis

TRAITES sur Boston, à vendre par 5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

CHANGE—Traites sur Londres, à vendre par 5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par 5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

DOUBLONS Mexicains, à vendre par 5 juin KOHN, DARON & Co. 28, Bienville.

ACIER DE HASENCLEVER.
LE soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier bien connu et garanti de MM. JOHN BERND HASENCLEVER & SONS REMSCHEID, qu'il offre à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
HUGO C. GILDEMEESTER
19 fev—6m 45, rue Bienville

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1/4 sur 1 1/2 jusqu'à 1 1/2 sur 1/2; du carré de 1/2 à 2 pouces; du rond de 1/2 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnes par parties à leur gré à des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en debarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam—300 pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

SANGSUES!!!—Reçu par les navires Zampa, Union et Indiana, des sangsues de choix, à vendre depuis 6 1-4 cts jusqu'à 25 cts. pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier no. 29, entre les rues Condé et Vieille Levée.
Nota.—L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.
DE PLUS—Biscuits, vermifuges pour enfans, et quelques superbes chiens de race, à vendre à des prix modérés. Entrepôt de vins et liqueurs. 4 juin

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE.-ORLEANS
26 mai 1840.
CETTE Banque tire des checks, à vue, sur New-York, Philadelphia, Baltimore et Louisville.
26 ma. GEO. O. HALL, Caissier

AVIS aux dames qui désirent mettre leurs coiffeuses au courant des modes!! Le soussigné a l'honneur de les informer qu'il s'engage (moyennant la somme de vingt piastres) à démontrer avec principe, et en six leçons, les différentes coiffures de Paris, d'après le journal qu'il reçoit *régulièrement*: *Les élèves ont l'avantage de travailler sur* une tête naturelle. Son magasin est toujours pourvu d'objets de toilette les plus nouveaux, ainsi que de perruques d'hommes et de dames, bandeaux, nattes, frisettes confectionnés par lui. Un vaste salon est également disposé pour la coupe des cheveux.

La réputation dont jouit l'établissement, est une preuve évidente des soins qu'on y prodigue.
THEODORE, maison de Paris, rue de Chartres No. 150, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans. 1er. juin—30

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
14 m A. VAUDRICOURT

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Checks, Sceaux, &c, gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les fesaient dans leur atelier à New York, et aux *prix accoutumés.*

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
21 février—1 an.

AVIS AUX GLACIERS.
LES *soussignés ont en magasin, d'importation récente*, et offrent à bas prix: 15 caisses une de fruits très frais; chaque caisse ass. comme suit: 12 bouteilles suc de groseille framboise; 4 do. fraises, 2 do. framboises; 3 do. cerises.
BLANCHARD, EIMER & Co.
29 mai—6f 26, rue Bienville.

CAFE, RIZ, &c—20 sacs café; 80 tierces riz; 600 caisses savon J. Blake et Valentine; 250 do baleine de baleine; 200 paniers huile d'olive, à vendre par 23 mai S. LATAPIE, 70, Vieille Levée.

ARDOISES—En débarquement du trois mats Queen Victoria, une grande quantité d'ardoises de Welsce, qui sont offertes à vendre à des prix modérés, en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON, 28 mai 180, rue des Remparts.

CAFE—4000 sacs café de la Havane vert prime, à vendre par R. GRONING & Co. 29 mai

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivants:
Amandes écossées—100 caisses;
Vin de Sherry supérieur—600 do;
Vin de Porto—300 do.
Vin de Champagne (diverses marques)—100 paniers;
Paillassons d'Allemagne—27 balles [illegible]
28 mai—6 [illegible]

VIN de Champagne—100 paniers [illegible] à vendre par CHARLES S. HARRISON & Co. 10 juin 34, rue Poydras

CLOUS—100 barillets clous de Philadelphie bien assortis et à vendre par C. S. HARRISON & Co. 10 juin

FARINE—100 barils en débarquement du steamer Clarksville, à vendre par C. S. HARRISON & Co. 10 juin 34, rue Poydras

TABAC de Kentucky—[illegible] à vendre par C. S. HARRISON & Co. 10 juin

MOUTARDE de Londres—100 caisses de 4 douzaines de bouteilles chaque, à vendre par C. S. HARRISON & Co. 10 juin 34, rue Poydras

VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu samedi prochain, 13 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Cinq lots de terre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 8, 12, 23, B. & C. de l'ilet No. 45, renfermé par les rues Urquhart, Girod, Annette & St. Bernard, le tout conformément à un extrait de plan fait par d'Hémécourt, en date du 9 juin 1840, maintenant exposé à la Bourse.
Conditions:—1/4 comptant, 1/4 le 23 septembre 1840, 1/4 le 23 mars 1841 et 1/4 le 23 septembre 1841, en billets endossés à satisfaction & hypothèque. 12 juin

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndic.
IL sera vendu, Mercredi, le 24 courant, à 11 heures, à leur bureau No. 44, Arcade de Banks, rue des Magasins, par ordre et sous la direction du syndic, les effets mobiliers suivants, abandonnés par Hagan, Niven & Co., à leurs créanciers, savoir:
Une jument chataigne, de monture.
Un boucaut de choix de vieux Madère, importé à bord du *Vesper et depuis 8 ans à la Douane.*
Et une quantité de boiseries d'un comptoir.
Conditions comptant. 11 juin—4—11,19,18,24

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de J. B. Jalimassy.
IL sera vendu lundi, le 22 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, par ordre et sous la direction de J. Ternoire, syndic de la succession et pour le compte et risque de M. *Charles Bernard qui ne s'est pas conformé aux conditions* de l'adjudication qui lui a été faite par les encanteurs ci-dessus nommés, le 18 décembre 1839.
Un certain Lot de Terre situé à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, désigné par le no. 1, de l'ilet No. 164 bis, conformément à un plan dressé par Bourgerol, le 22 mai 1834, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, autrefois notaire public. Ledit lot de terre mesure 60 pieds de face à la rue Laurel Grove, se prolongeant vers la rue Upperline, sur laquelle il a la même façade et fa partie de l'ilet No. 154, sur le plan original dressé par Zimpel, voyer, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public.
Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés portant hypothèque sur la propriété vendue, et intérêt de 10 pour cent, en cas de non paiement, jusqu'à paiement final, sans que cette clause puisse autoriser à la prolonger.
Les actes de vente pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 12 juin—9

PAR L. A. GARIDEL.
VENTE PAR COLIS.
VENDREDI, 12 du courant, il sera vendu, à son magasin d'encan rue Toulouse, No. 50.
Pour clore un compte.—Un bel assortiment de toile d'Irlande.
Les conditions seront libérales et annoncées à la vente. 11 juin

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Vendredi, le 12 courant, à 4 heures et demie P. M., au No. 104 de la rue Bourgogne, entre les rues Conti et St-Louis: Un lot de Meubles de maison et d'articles de cuisine—Conditions à la vente. 11 juin

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, le 13 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, le beau steamer INVINCIBLE, tel qu'il se comporte à l'extrémité de la rue Poydras, où il est amarré.
Ce steamer est maintenant dans un état parfait; sa machine est très forte et construite pour un bateau de remorque sur le fleuve.
Conditions, un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 9 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 11 juin

PAR M. BARNETT Snr.
☞ Vente sans reserve. ☜
IL sera vendu samedi, le 13 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:
Un ilet de terre situé dans le faubourg Livaudais, désigné par le No. 136, contenant 22 lots, et borné par les rues Quatrième, Washington, Dryades et St. Denis. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, conformément au plan qui sera exposé le jour de la vente. Conditions comptant. 11 juin—3

PAR M. BARNETT Snr.
SAMEDI le 13 courant, à la Bourse St. Louis, il sera vendu, dix neuf lots de terre situés à Lewisburg sur les bords du lac Pontchartrain et convenables pour en faire un lieu de résidence.
Conditions: 1/3 en janvier prochain et la balance à deux et trois ans de crédit, en billets endossés. Le plan est exposé à la Bourse. 11 juin—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi, le 13 courant, à 11 heures A. M. dans la rue Madison, au No. 12, le fond d'un café contenant en un billard, liqueurs, tuyaux de gaz &c. Il sera d'abord offert en bloc à 4 mois de crédit et s'il n'est pas vendu, *le tout sera offert en détail.* 11 juin—3

Beattie contre ses créanciers.
Vente de Livres, Papeterie, etc., par ordre de syndic.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, lundi 21 du courant, à la petite brume, au magasin d'encan, No 30, rue de la Commune, par ordre du syndic de la faillite de James Beattie, le fond du magasin de librairie et de papeterie, encre, plumes, et généralement un assortiment d'articles de librairie.
Conditions:—Comptant.
A la même heure et au même lieu, il sera vendu, par ordre du syndic de Martin Gordon Jr., une belle collection de livres français et anglais, comprenant des œuvres des meilleurs auteurs.
Conditions:—Comptant. 11 juin.

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu samedi prochain 13 juin courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
27 lots de terre situés au faubourg Washington. District Durnide, désignés par les Nos. 1 à 7 et 14 de l'ilet No. 17 et 3 à 20 de l'ilet No. 30. Ces terrains sont renfermés par les rues du Congrès, de l'Humanité, de l'Amour, des Bons Enfans, les rues Morales et Urquhart. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Pueyo, sous la date du 8 juin 1840.
Conditions—1/10 comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. 9 juin.

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.
M. L. Dawson & Co. contre Galabert.
Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane No. 603.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, j'ai saisi et exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis entre Chartres et Royale, samedi 13 juin 1840, à midi, un lot de terre situé dans la 3me municipalité, nouveau faubourg Marigny, mesurant au pied français, 30 pieds face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, dans l'ilet No. 20, renfermé par les rues de l'Union, Français, Morales et Urquhart, ensemble les améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre, ainsi qu'une machine à distiller [illegible] pour faire le jugement rendu de la dite affaire.
Conditions Comptant.
Bureau du Marshal, Nelle Orléans 11 mai 1840.
16 mai—2 M. MARIGNY, Marshal des E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE—No 6.8—D. J. Walden contre Edward Living ton et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi, Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui sont dessus; l'un mesure 20 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nouvelle Levee; 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 72 pieds, 6 pouces sur la rue de la Commune, et 72 pieds 10 pouces et 8 ligne sur son côté méridional, mesure anglaise, et l'autre lot de terre mesure 20 pieds 6 pouces et 4 ligne sur la rue de la Nelle Levée sur une profondeur de 86 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et se prolonge vers la rue Tchoupitoulas [illegible] façade de 18 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
M. MARIGNY,
9 juin—27 Marshal des E-U.

PAR AUTORITÉ.

PROCLAMATION
Par A. B. Roman,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que des Représentans de l'Etat de la Louisiane pour le 27ème Congrès des Etats-Unis, devant servir pendant deux années à partir du troisième jour de mars mil huit cent quarante un, doivent conformément à la loi, être élus le premier lundi de juillet prochain et les jours suivans, savoir:

Un Représentant au 27ème. Congrès à élire dans le premier District Congressionnel, composé des Comtés d'Orléans, cote des Allemands, Acadie et Lafourche.

Un Représentant au 27ème Congrès à élire dans le second District Congressionnel composé des Comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Feliciana.

Un Représentant au 27ème Congrès à élire dans le troisième District Congressionnel composé des Comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi qu'aux jours susdits il sera nommé un Sénateur dans chacun des Districts sénatoriaux suivants, qui devront servir pendant quatre années, savoir:
Un Sénateur dans le comté de la Côte des Allemands.
Un Sénateur dans le Comté d'Acadie.
Un Sénateur dans le Comté d'Opelousas.
Un Sénateur dans le Comté des Rapides
Un Sénateur dans le Comté de Concordia.
Un Sénateur dans le District comprenant les paroisses de Ste. Hélène, St. Tammany, Washington et Livingston.
Un Sénateur dans le Premier District du Comté d'Orléans.
Et un Sénateur dans le troisième District du Comté d'Orléans.

Et attendu qu'il est aussi pourvu par la Loi que ledit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante Représentans à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis dans tout l'Etat qui devront servir pendant l'espace de deux années, de la manière suivante, savoir:

Un Représentant dans la paroisse Plaquemines.
Un Représentant " " St-Bernard.
Sept Représentans " " d'Orléans.
Un Représentant " " Jefferson.
Un Représentant " " St-Charles.
Un Représentant " " St-Jean-Baptiste.
Deux Représentans " " St-Jacques.
Un Représentant " " Ascension.
Deux Représentans " " Assomption.
Trois Représentans " " Lafourche-Intérieur
Un Représentant " " Terrebonne.
Un Représentant " " Iberville.
Un Représentant " " Ouest Baton-Rouge
Un Représentant " " Pointe-Coupée.
Un Représentant dans les paroisses Concordia, Carroll et Madison.
Deux Représentans dans le comté et les paroisses de Natchitoches et Cado.
Un Représentant dans la paroisse Catahoula et telle portion de la paroisse de Caldwell qui était antérieurement comprise dans la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Rapides.
Un Représentant dans la paroisse Avoyelles.
Trois Représentans dans les paroisses St. Landry et Calcasieu.
Deux Représentans dans la paroisse Lafayette.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Marie.
Un Représentant dans la paroisse St. Martin.
Deux Représentans dans la paroisse Est Bâton Rouge.
Un Représentant dans la paroisse de Claiborne.
Un Représentant dans les paroisses de Ouachita et de l'Union, et dans telle portion de la paroisse de Caldwell qui se trouvait précédemment comprise dans la paroisse Ouachita.
Un Représentant dans la paroisse d'Est-Feliciana.
Deux Représentans dans la paroisse d'Ouest-Feliciana.
Un Représentant dans la paroisse de Washington.
Un Représentant dans la paroisse de Ste. Hélène.
Un Représentant dans la paroisse de Livingston.
Un Représentant dans la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer la présente proclamation, prévenant les électeurs et voteurs qualifiés dans l'étendue de l'Etat, des élections ci-dessus, et ordonnant à tous les juges de paroisse, shérifs, et autres officiers y concernés, de tenir les dites élections pour l'élection des Sénateurs et Représentans susdits, le dit premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivants, dans leurs districts, comtés et paroisses respectifs, et de diriger ces dites élections, et d'en faire le retour de la manière désignée par la loi.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour de mai mil huit cent-quarante, et la soixante-quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis.
(Signé) A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur:
(Signé) LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION!!
La compañia se reunira el viernes, 12 del corriente, [illegible]
Nueva Orleans, 7 de Junio 1840.
De orden del capitan.
9 juin. FCO. A. GARCIA, Sargento primero

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
Vous êtes notifiés de [illegible]
Par ordre. AD. DUPRE, Secrétaire.
11 juin—3

A LOUER [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente continuée.
IL sera vendu vendredi 12 courant, à 10 heures du matin, à l'hôtel St. Charles:
Tous les meubles, *liqueurs et vins des établissements*, abandonnés par ledit John McDonnell à ses créanciers et aux créanciers Gloyd & McDonnell, et aux créanciers de McDonnell & Waterman.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $500 comptant, de $500 à 1000 60 jours; de $1000 à 2000 90 jours; de $2000 à 3000 quatre mois, au-dessus de $3000 six mois de crédit, le tout en billets sousscrits et endossés à la satisfaction du syndic. 12 juin—1

PAR M. BARNETT SENR.
IL sera vendu Samedi, le 13 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
2 Lots de Terre situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. 10 et 11, contigus, et mesurant chacun 36 pieds 9 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues Morales et Urquhart, sur une profondeur de 106 pieds 6 [illegible] pouces; ainsi qu'il appert du plan qui sera exposé le jour de la vente.
Conditions:—1/3 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
L'acte de vente pardevant E. Barnett, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 juin.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 60, rue Conti,
4 caisses Chapeaux paille d'Italie, double bord;
1 do Mouchoirs batiste fil;
1 do Cravates soie d'Italie. 12 juin

DOMESTIQUE DE VALEUR.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, lundi le 15 du courant, à midi, à l'Arcade Banks:
La griffe créole Nancy, âgée de 23 ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse;
Et ses enfans Cécile, âgée de 3 ans, et Charles de 4 mois.
Conditions:—Moitié comptant; la balance à 4 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 12 juin.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi, 12 du courant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à midi, le nègre nommé NEAL, âgé d'environ 34 ans. On n'en garantit que les titres. L'acte de vente sera passé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Conditions à la vente. 10 juin—6

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI, 13 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.
1o. UN TERRAIN situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Victoire, mesurant 37 pieds anglais de face à la première rue sur 106 pieds, 6 pouces de profondeur et face à la seconde. Il y a sur ce terrain un magasin en briques à étage ayant 32 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, sur le derrière il y a une cuisine en briques à étage, le tout couvert en ardoise.
2o. UN TERRAIN situé sur les Champs-Elysées ayant 64 pieds de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, il y a sur toute la largeur dudit terrain une cuisine en briques et à étage couverte en ardoises ayant des ouvertures sur le terrain joignant par derrière et une réserve de 2 pieds. Si ledit terrain n'est pas vendu en totalité il sera divisé en 3 lots d'égale dimensions de 21 pieds 4 pouces. Les deux propriétés ci-dessus mentionnées font face au hangard du Rail-Road Pontchartrain.
Conditions:—Un dixième comptant et la balance à un et deux ans en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 juin—4

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, samedi, le 13 courant, à midi, à la Salle de Bains de l'Hotel St. Louis, pour le compte et risque de *M. J. E. Kerr, qui ne s'est pas conformé* aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 27 mai dernier par M. Barnett Sr., encanteur.
60 actions du fond capital de la Compagnie d'assurance du Commerce, payées en entier, c'est-à-dire $40 par action.
Conditions: comptant. 3 juin—10

PAR JOS. A. BEARD.
Vente de syndic de propriétés de valeur.
IL sera vendu le lundi 15 juin 1840, à midi, à l'Arcade de Banks, sous la direction du syndic des créanciers de Martin Gordon jr., en vertu d'un ordre de la Cour de Commerce de la Nlle. Orléans.
Cinq lots de terre, pris ensemble ou séparément, avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le faubourg Ste Marie, dans la partie la plus avantageuse de la seconde municipalité, dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Julie, du Camp, et Girod, et désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, daté du 19 février 1836, et déposé dans l'étude de R. S. Cenas, not. pub. Lesdits lots sont contigus et ont chacun, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue St. Charles, sur 140 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. Le lot No. 18 forme l'encoignure des rues St. Charles et Girod, se prolongeant sur le derrière, sur un passage ou rue projetée qui traversera tout l'ilet et qui est commun à tous les lots.
Conditions, comptant. Les actes de vente, pardevant L. Herman, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 mai.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Marie Rose Cécile Boissière, épouse de feu d'Auguste Riché—Vente par le Register [illegible] le lundi, vingt-deux juin 1840, à une heure de l'après-midi. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 mai 1840, il sera exposé en vente publique, [illegible] à la Bourse [illegible], située rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Marie Rose Cécile Boissière, épouse de feu Auguste Riché, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, savoir:

Biens fonds.

1o. Une maison située au faubourg Marigny, sur deux terrains contigus, [illegible]

2. Un morceau de terre (avec une maison en bois) faisant partie d'un terrain situé audit faubourg Marigny [illegible]

Conditions de la vente: comptant.

Esclaves.

Un tiers indivis de l'esclave Harry ou Henry, âgé de vingt six ans.

Un esclave, nègre nommé Peter, âgé de vingt-deux ans [illegible]

Conditions de la vente: un tiers comptant, et le reste à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant le sieur Charles Boudousquié, not. pub. 20 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Sarah Baume—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Powell, exécuteur testamentaire de la succession de feu Sarah Baume, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 juin Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Courval—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Bell, exécuteur testamentaire de feu Hypolite de Courval, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
4 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Jacques Becquet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Ortiz, curateur de la succession de feu Jacques Becquet, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
4 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu dame P. A. Lambert—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le docteur P. A. Lambert, administrateur de la succession de feu son épouse Louise Destrehan et tuteur de ses enfants mineurs ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
4 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. [illegible], chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir *son cabinet rue Royale, no. 100*, [illegible] Conti.

La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des râteliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur lui permettent de poser sans [illegible] artificielles de une jusqu'à *six dents incorruptibles*, dont il garantit la durée pendant dix ans.

L'application par lui de la pâte cautérique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver [illegible]

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev

☞ A LOUER.—Le magasin No. 20 de la rue de la Douane, ci-devant occupé par Messrs. Coit & Co. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à 28 mai—30 H. C. CAMMACK & Co.

AVIS.—Les soussignés ayant été dûment nommés commissaires pour estimer et évaluer les dommages et les dépenses auxquels donnerait lieu l'élargissement de la rue de l'Annonciation, située entre les rues Delord et Foucher [illegible] de la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.

Avis est en conséquence donné par le présent que lesdits assessment et estimation seront présentés à ladite cour pour être confirmés jeudi, le deux juillet prochain, et toutes personnes qui [illegible] objections sont par le présent requises de les produire par écrit, s'il en ont, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, fixée à ce 19 juin prochain.

Nlle. Orléans, [illegible]
WILLIAM L. HODGE,
ABIJAH FISK,
PETER LAIDLAW,
Commissaires.
26 mai, jusqu'au 19 juin.

SALON POUR LES DAMES.
LE soussigné informe respectueusement les dames et les messieurs de cette ville qu'il a monté à grands frais un magnifique salon bien aéré, où il sera servi des glaces, des Sorbets, des fruits confits, du Soda, du Punch à la Romaine et toutes les autres boissons et liqueurs qui peuvent être demandées dans un établissement de ce genre. [illegible]
6 juin—1m [illegible]

ECHAPPÉS [illegible]

DEMANDE D'UN JARDINIER.
UN bon jardinier, parlant français et porteur de bonnes recommandations, trouverait à s'employer sur une habitation à quelques lieues de la ville en s'adressant à [illegible] SOULIGNY & GANUCHEAU, 4 juin—6 No. 10, Vieille Levée.

SAINDOUX en feuilles—1000 barillets en magasin et à vendre par SAM. BELL, 5 juin 105, rue des Magasins.

MORUES—150 caisses et 14 barriques à vendre par EDWARD SPRAGUE & Co, 16 juin 24, rue de la Douane.

CHANDELLES DE SUIF—100 caisses de chandelles [illegible] assorties à vendre par EDWARD SPRAGUE & Co. 10 juin 24, rue de la Douane.